

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 6 décembre 2021 à 20:00 hrs, sont présents les Conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :04 hrs.

7935-12-2021
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

7936-12-2021
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7937-12-2021
Adoption du
procès-verbal
du 15 novembre
2021

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2021.

7938-12-2021
Adoption des
comptes à payer
du mois de
novembre et
ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de novembre 2021 totalisant la somme de : 54,386.23\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2021 au montant de : 16,446.85\$.

Pour un total de comptes à payer de: 70,833.08\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées.

7939-12-2021
Adoption du
calendrier des
séances
ordinaires

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi à 20h.

| | | | |
|------------|---------|----------------------|------------|
| 17 janvier | 4 avril | 11 juillet | 3 octobre |
| 7 février | 2 mai | 1 ^{er} août | 7 novembre |
| 7 mars | 6 juin | 12 septembre | 5 décembre |

Les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil si la santé publique le permet ou en visioconférence.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

7940-12-2021
Renouvellement
des assurances
municipales

Attendu que la municipalité a reçu le renouvellement pour les assurances municipales du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 de FQM Assurances;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son contrat d'assurances avec FQM Assurances au montant de 45,776.73.\$ pour l'année 2022.

7941-12-2021
Approbation
prévisions
budgétaires 2022
transport adapté

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 7085.\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7085.\$ la contribution financière à être versée par la municipalité d'Henryville et d'en autoriser le paiement.

7942-12-2021
Dépôt projet de
règlement des
prévisions
budgétaires

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 15 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du règlement concernant les prévisions budgétaires 2022;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 212-2021 relatif aux prévisions budgétaires 2022.

7943-12-2021
Dépôt projet de
règlement
programme
triennal
d'immobilisations

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 15 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant le programme triennal d'immobilisations;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 211-2021 relatif au programme triennal d'immobilisations.

7944-12-2021
Dépôt
déclaration des
intérêts
pécuniaires

Attendu que la directrice générale/greffière-trésorière doit transmettre un relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums;

Attendu que Danielle Charbonneau, Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Maxime Partenza ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour la séance du 6 décembre 2021;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/greffière-trésorière constate le dépôt des déclarations et transmettra une copie au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

7945-12-2021
Embauche
permanente M.
Maxime Zniber

Attendu que M. Maxime Zniber, technicien en urbanisme, inspecteur et gérant de voirie a terminé sa période de probation de six mois et qu'il est un cadre au sens de la loi municipale ;

Attendu que les heures travaillées en surplus du temps régulier seront remboursées en temps régulier accumulé;

Attendu que le bureau municipal est fermé pour la période des Fêtes conformément au cahier des normes de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'engager M. Maxime Zniber à titre de cadre permanent.

7946-12-2021
Autorisation de
paiement
Sports-Inter
(bancs)

Attendu que la municipalité dans le cadre de la subvention PAFIRS a autorisé l'acquisition de bancs;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 1059.96\$ au Groupe Sports-Inter.

7947-12-2021
Autorisation de
paiement
Construction
Lavallée (buts)

Attendu que la municipalité dans le cadre de la subvention PAFIRS a autorisé l'acquisition de buts moulés;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 1138.25\$ à Construction Lavallée.

7948-12-2021
Autorisation de
signature
renouvellement
bail CLSC 10 ans

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec la mairesse Mme Charbonneau, la directrice générale Mme Asselin ainsi qu'avec les représentants du CLSC Henryville soit : Mme. Sophie Thériault et M. Louis Lamontagne concernant le renouvellement du bail du CLSC ;

Entendu qu'une entente entre la municipalité et le gouvernement du Québec Ministère de la Santé et des Services sociaux a été présentée par les occupants du CLSC Henryville ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les nouvelles conditions à l'entente du bail et ce, pour une période de 10 ans à compter de la signature de l'entente ;

Que le conseil municipal autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau à signer l'entente.

7949-12-2021
FNX Innov
projet nautique
8^{ème} décompte

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu; et que le 8^{ème} décompte progressif a été présenté;

| | |
|---|---|
| | <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 398192 au montant de : 531.76\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le 8^e décompte progressif.</p> |
| <p>7950-12-2021 Dépôt rapports d'audit Commission municipale</p> | <p>Attendu que la Commission municipale a expédié une lettre ainsi que deux rapports d'audit concernant la conformité d'adoption du budget 2021 et la conformité d'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt de la lettre et des deux rapports d'audit transmis par la Commission municipale.</p> |
| <p>7951-12-2021 Demande de remboursement politique familiale</p> | <p>Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités pour les aînés et activités sportives;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour des activités sportives au montant de 249.50\$; l'autre demande étant irrecevable.</p> |
| <p>7952-12-2021 Offre d'emploi agent de loisirs</p> | <p>Attendu que le conseil municipal désire bonifier ses services en loisirs par le recrutement d'un agent de loisirs, de la culture et du communautaire;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à publier une offre d'emploi comprenant un maximum de services de 24hrs/ semaine.</p> |
| <p>7953-13-2021 Demande d'autorisation de dépenses activités de Noël bibliothèque</p> | <p>Attendu que M. Simon Foucault, responsable de la bibliothèque d'Henryville est à organiser deux activités pour Noël;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense maximale de 100.\$ pour les deux activités.</p> |
| <p>Rapport mensuel du directeur incendie</p> | <p>Le directeur incendie a transmis un rapport écrit.</p> |
| <p>7954-12-2021 Renouvellement APAM</p> | <p>Attendu que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) nous a fait parvenir une nouvelle entente de service au montant de 506.\$ pour 2022;</p> <p>Attendu que la municipalité a 7 officiers+15 pompiers à 23.\$ pour les services de l'APAM;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense de 506.\$ pour l'inscription à l'APAM pour 2022.</p> |
| <p>7955-12-2021 Thibault & Associés inspection des cylindres</p> | <p>Attendu que la municipalité a reçu de Thibault & Associés une soumission en date du 18 novembre 2021 concernant l'inspection visuelle de cylindres Apria;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ladite inspection au montant de : 1000.28\$ incluant les taxes applicables.</p> |

**7956-12-2021
Horizon Mobile
programmation
des radios avec
les V-tac**

Attendu que la compagnie Horizon Mobile nous a expédié une soumission concernant la programmation de radios avec les V-tac pour le service incendie;

Attendu que deux possibilités de calcul sont à envisager;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte qu'Horizon Mobile nous facture l'offre la plus avantageuse pour la municipalité soit 92.00\$ de l'heure et un frais de transport à 75.\$ ou la préparation du fichier de programmation en atelier pour les portatifs et/ou mobiles à 25.\$ plus 15.\$ par programmation de radio et un frais de déplacement de 75.\$.

**Rapport de
l'inspecteur
municipal**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**7957-12-2021
Entretien
préventif PM2/
Pompex**

Attendu que l'entretien de la pompe à la PM2 doit être effectué à chaque deux ans;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la compagnie Pompex à faire l'entretien préventif de la PM2 tel que décrit dans la soumission 1-7221-21 au montant de 970.\$ plus les taxes applicables.

**7958-12-2021
Nouveau
fournisseur alun
USEP**

Attendu que des demandes de prix ont été formulées par M. Patrick Barry pour l'acquisition d'alun à l'usine d'eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une ouverture de compte avec la compagnie Quasan comprenant les frais de livraison et la consigne de chaque tote pour un montant de 950.\$ par tote.

**7959-12-2021
Autorisation de
paiement
Construction
Lavallée (gradin)**

Attendu que la municipalité dans le cadre de la subvention PAFIRS a autorisé l'acquisition d'un gradin ;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 9,657.90\$ à Construction Lavallée pour le gradin installé au Parc des Copains.

**7960-12-2021
Nomination des
membres des
comités**

Attendu que suite aux élections municipales des nouveaux membres formant les comités doivent être nommés;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que les membres des différents comités sont :

Service d'incendie : André Raymond, Michel Lord

Comité consultatif d'urbanisme : Patrick Wenning, Josiane Fabry

Régie des eaux : Danielle Charbonneau, Léo Choquette Substitut : Michel Lord

Administration et gestion du personnel : Mme Sylvie Larose Asselin

Bâtiment : Maxime Partenza, André Raymond

Voirie et éclairage : Maxime Zniber, Rémi Drapeau

Cours d'eau : Danielle Charbonneau, Maxime Zniber ou Sylvie Larose Asselin
Substituts : Josiane Fabry, Michel Lord

École : Josiane Fabry

Bibliothèque : Maxime Partenza Substitut :Patrick Wenning

Loisirs : Patrick Wenning Substitut : Josiane Fabry

USEP : André Raymond, Léo Choquette Substitut : Patrick Wenning

CRSQV : Danielle Charbonneau

Piste cyclable : Josiane Fabry

Comité municipal jeunes : Josiane Fabry

7961-12-2021
Adoption des
prévisions
budgétaires
QP RIAEPHV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter les prévisions budgétaires de la régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise s'élevant à 493,020.\$ pour la municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 a été déposé par cette dernière le 27 novembre dernier pour un montant total de 118,143.\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le budget 2022 de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise soit adopté tel que présenté.

7962-12-2021
Rivière du Sud
Branche 52
2^{ème} facturation

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a expédié une 2^{ème} facture pour les travaux de la Rivière du Sud branche 52 au montant 927.22\$;

Attendu que cette facturation doit être répartie entre 39 propriétaires riverains pour Henryville;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil en autorise le paiement et que cette facturation soit incluse sur le compte de taxes de 2022.

Mme. Josiane Fabry quitte son poste à 20hrs.38.

7963-12-2021
Offre d'emploi
conciergerie

Attendu que le conseil municipal a pris la décision d'offrir un emploi en conciergerie pour le Centre récréatif et l'aide au CLSC pour un temps partiel temporaire;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à publier une offre d'emploi comprenant un maximum de services de 20hrs/ semaine plus 1 fois par mois, laver les vitres des couloirs sur les trois étages.

Mme. Josiane Fabry reprend son poste à 20hrs.40.

**7964-12-2021
Construction
Lavallée
paiement d'un
arrêt-balle**

Attendu que la municipalité dans le cadre de la subvention PAFIRS a autorisé l'acquisition d'un arrêt-balle;

Madame Danielle Charbonneau, mairesse demande le vote pour cette résolution :

Monsieur André Raymond vote contre;

Madame Josiane Fabry et Messieurs Patrick Wenning, Léo Choquette, Maxime Partenza et Michel Lord votent pour;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à la majorité des voix que le conseil municipal autorise le paiement de 111,905.17\$ à Construction Lavallée.

**7965-12-2021
Demande de
remboursement
PAVL (Projet
particulier
d'amélioration)**

ATTENDU QUE la municipalité d'Henryville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité d'Henryville approuve les dépenses d'un montant de 236,674.\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**7966-12-2021
PAVL (entretien
réseau routier
local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 113 478 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Henryville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus admissibles aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 sont de 153 065.84 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité d'Henryville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées.

**7967-12-2021
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :17hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

